

*Je choisis...*



**SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS**

5325 ■ 1 800 heures ■ Environ 2 ans

**Principales tâches**

- Dispenser des soins de base et de confort tels que l'alimentation et l'hygiène.
- Mesurer la tension artérielle des patients, prendre leur température et leur pouls.
- Dispenser des soins préopératoires et postopératoires.
- Effectuer la réfection des pansements nécessaires aux traitements.
- Faire des prélèvements pour des examens de laboratoire.
- Administrer la médication par la bouche ou en injection.

**Intérêts et aptitudes**

- Sens de l'organisation
- Capacité d'adaptation
- Résistance au stress
- Capacité d'écoute
- Patience
- Esprit d'équipe

**Profession visée**

- Infirmier auxiliaire, infirmière auxiliaire

**Milieus de travail**

- Centres d'accueil
- Centres de réadaptation
- Centres hospitaliers
- Centres locaux de services communautaires (CLSC)
- Cliniques médicales
- Bureaux privés de professionnels de la santé



 *Deviens élève d'un jour!*

 *Aide financière aux études*

**Conditions d'admission**

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou de son équivalent reconnu.
- OU
- Avoir au moins 16 ans au 30 septembre et avoir obtenu les unités de **5<sup>e</sup> secondaire** en français, de **4<sup>e</sup> secondaire** en anglais et mathématique, ou des apprentissages reconnus équivalents.
- OU
- Avoir au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et posséder les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général (TDG) ainsi que les préalables spécifiques, ou des apprentissages reconnus équivalents.



**SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS**

**Compétences du programme**

**Heures**

01. Se situer au regard de la profession et de la formation	30
02. Se situer au regard d'une approche globale de la santé	30
03. Communiquer au sein d'une équipe de soins	45
04. Appliquer des procédés de soins d'assistance	105
05. Établir une relation aidante	30
06. Se situer au regard des aspects légal et éthique de la profession	30
07. Appliquer des procédés de soins en relation avec le système musculosquelettique	45
08. Prévenir et contenir l'infection	60
09. Participer à la pharmacothérapie	60
10. Prodiguer des soins d'assistance à des personnes en perte d'autonomie	75
11. Assister la personne en vue de satisfaire ses besoins nutritifs	30
12. Appliquer des procédés de soins en relation avec les systèmes nerveux et sensoriel	60
13. Appliquer des procédés de soins en relation avec le système endocrinien	30
14. Se référer à ses connaissances sur les systèmes cardio-vasculaire et respiratoire pour prodiguer des soins	75
15. Appliquer des procédés de soins en relation avec le système digestif	60
16. Appliquer des procédés de soins en relation avec les systèmes urinaire et reproducteur	60
17. Prodiguer des soins spécifiques	75
18. Intervenir auprès d'une personne présentant des déficits cognitifs	45
19. Intervenir auprès d'une personne en soins palliatifs	30
20. Intervenir auprès d'une personne présentant un problème de santé mentale	45
21. Prodiguer des soins à des personnes en géronto-gériatrie	120
22. Dispenser les premiers secours	30
23. Prodiguer des soins à des personnes présentant des problèmes de santé mentale	75
24. Prodiguer des soins dans une unité de médecine	120
25. Prodiguer des soins à des personnes en réadaptation physique	120
26. Prodiguer des soins dans une unité de chirurgie	90
27. Intervenir auprès d'une mère et de son nouveau-né	30
28. Prodiguer des soins à des mères et à des nouveaux-nés	30
29. Intervenir auprès d'un enfant, d'une adolescente ou d'un adolescent présentant un problème de santé	30
30. Prodiguer des soins à des enfants, à des adolescentes ou adolescents	30
31. Prodiguer des soins à une clientèle diversifiée	105

**1 800**



**Particularités**

- La vaccination est obligatoire pour les stages.
- Les stages peuvent avoir lieu à l'extérieur de Saint-Hyacinthe, de jour ou de soir.
- L'élève doit assumer son transport.
- L'élève dont le dossier judiciaire n'est pas vierge doit avoir fait une demande de pardon.
- La réussite de l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec à la fin de la formation est une condition exigée pour exercer les activités et porter le titre.